

(N° 69.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1873.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui accorde une pension viagère à la Dame baronne de Steen- hault, veuve de M. Constant d'Hoffschmidt, Ministre d'Etat.

*(Voir les Nos 151 et 165 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. LAOUREUX, Président ; le Baron BETHUNE, COGELS-OSY, BISCHOFFS-  
HEIM, le Marquis DE RODES, TERCELIN, VERGAUWEN, et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, mue par les considérations énoncées dans l'Exposé des motifs du Projet de Loi que vous avez renvoyé à son examen, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce projet qui aura pour résultat l'allocation d'une pension annuelle et viagère de trois mille francs en faveur de Madame veuve d'Hoffschmidt.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Le Président,*  
LAOUREUX.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.